



## Patrimoine Epargne

**Pour construire vos rêves.**

- Une épargne régulière pour atteindre votre objectif.
- De nombreuses options pour constituer votre capital en toute confiance.
- La fiscalité avantageuse de l'assurance vie.



## Atteindre un objectif grâce à une épargne régulière

Patrimoine Epargne est un contrat d'assurance vie multigestionnaire, élaboré par Patrimoine Management & Associés, en collaboration avec la compagnie d'assurances Generali Vie.

### Vous souhaitez :

- Constituer un apport personnel pour une acquisition immobilière ;
- Anticiper le financement des études de vos enfants ou les aider à s'installer ;
- Accumuler un capital pour bénéficier de revenus complémentaires au moment de la retraite ;
- Construire votre patrimoine ;
- Ou encore réaliser un rêve...



## Des supports financiers

Une offre financière multigestionnaire et multi-styles qui couvre l'ensemble des besoins.

### Gestion QuAM

Profitez au mieux du potentiel de tous les marchés haussiers en limitant fortement les baisses.

- Réactivité face aux signaux des marchés, avec un contrôle du risque permanent.
- Gestion quantitative fondée sur un modèle mathématique, systématique et objectif.
- OPCVM Parworld Quam 10, Quam 15, Obligations à capital garanti.

1 fonds en euros : Euro Horizon

### Gestion Primonial FundQuest

Accédez aux meilleurs talents de gestion en maîtrisant votre risque

- Gestion fondée sur une analyse indépendante et pointue des gérants de fonds.
- Combinaison d'approches qualitative et quantitative pour construire des portefeuilles concentrés
- Mandats de gestion profilés.

Et plus de 100 fonds de maisons de

# Votre épargne en toute confiance

De nombreuses options de gestion sont accessibles pour moduler votre contrat.

## Options de gestion

- Option dynamisation des plus-values
- Option sécurisation des plus-values
- Option rachats partiels programmés

## Options de garanties de prévoyance

- Garantie Plancher
- Garantie de Bonne Fin

VALORISATION,  
PROTECTION  
et OPTIMISATION  
FISCALE

# Une fiscalité allégée pour votre patrimoine

## Pendant la vie du contrat

- Pas d'imposition sur vos plus-values en cas d'arbitrage.
- Exonération partielle des plus-values lors du rachat<sup>(1)</sup>.

Taux de prélèvement forfaitaire libératoire hors prélèvements sociaux<sup>(2)</sup>



## Pour mieux transmettre votre capital

- Transmission de vos capitaux sans droits de succession au conjoint bénéficiaire et dans les limites légales<sup>(3)</sup> pour les autres bénéficiaires.

Dans le cas de 3 bénéficiaires\*



# Financiers à la carte

Ensemble des zones géographiques et des secteurs économiques.

## Gestion immobilière Primonial

Diversifiez votre patrimoine en profitant d'une régularité de rendements sur l'immobilier d'entreprise.

Multigestion immobilière pour capter les meilleures opportunités du marché.

Indépendance dans la sélection.  
Expertise de gestion de plus de 30 ans.

SCI Primonial Capimmo.

## Gestion JPMorgan AM

Choisissez un fonds de fonds dont la gestion est adaptée à votre sensibilité d'investisseur.

Une gestion flexible pour saisir les opportunités du marchés.

Sélection de fonds au sein de la gamme JPMorgan, acteur international majeur.

OPCVM JPM Stratégie Harmonie, Vivacité, Audace.

gestion parmi les plus prestigieuses, si vous souhaitez réaliser seul vos choix d'investissement.

**Patrimoine Management & Associés**  
Société de Courtage d'Assurances  
Société par Actions Simplifiée au capital  
de 45 530 euros  
484 304 696 R.C.S Paris  
N° immatriculation ORIAS : 07 023 148

**Siège Social :**  
21 rue de la Banque  
75002 Paris

**General Vie**  
Société Anonyme au capital de  
285 863 760 euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
602062481 RCS Paris

**Adresse de correspondance :**  
**General Patrimoine**  
11 boulevard Haussmann  
75311 Paris Cedex 09

## **CABINET SPONTINI-KERFLEC'H**

**6, rue de Rohan 35000 Rennes**

**Tel: 33 2 99 79 39 91**

**Secrétariat: 33 2 98 96 33 77**

**E-fax: 33 8 20 48 21 76**

**Gsm: 33 6 60 09 64 90**

**[www.spontini-kerflech.com](http://www.spontini-kerflech.com)**

**Gestionnaires de patrimoine indépendants**  
[info.cgp@patrimoine-management.fr](mailto:info.cgp@patrimoine-management.fr)

**Presse**  
[contact.presse@patrimoine-management.fr](mailto:contact.presse@patrimoine-management.fr)

(1) Les revenus sont exonérés d'impôts au terme de 8 ans de détention dans une limite annuelle de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple ; au-delà, ils sont imposés, au choix du contribuable, soit à un taux de prélèvement forfaitaire libératoire faible, fixé à 7,50 % (hors prélèvements sociaux en vigueur), soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon la fiscalité en vigueur).

(2) Prélèvements sociaux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 12,1 %.

(3) En cas de décès, le capital est transmis au conjoint bénéficiaire ou au partenaire de pacte en exonération de droits de succession et au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération de droits dans la limite de 152 500 euros par bénéficiaire, au-delà taxation forfaitaire de 20 % (pour le capital transmis correspondant aux primes versées avant 70 ans). Après 70 ans, exonération du capital transmis au conjoint bénéficiaire, et pour les autres bénéficiaires : exonération des primes versées dans la limite de 30 500 euros et au-delà, taxation des primes selon le barème des droits de succession (les plus-values sont exonérées). Ces seuils d'exonération s'entendent tous contrats confondus (selon la fiscalité en vigueur). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte proposées dans les formules et la gestion libre ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus en vigueur disponible gratuitement et sur simple demande auprès de Patrimoine Management & Associés.

Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas en lui-même une offre commerciale.

Les informations d'ordre fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. La note d'information valant conditions générales du contrat d'assurance vie Patrimoine Epargne de General Vie est disponible sur simple demande effectuée auprès de Patrimoine Management & Associés, 21 rue de la Banque, 75002 Paris.

Informations relatives à l'activité d'intermédiation en assurance :

En application de l'article L520-1-4-6-1° du Code des Assurances, Patrimoine Management & Associés, vous informe :

- ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
- travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes: Axeria Vie, Cardif Assurance Vie, General Patrimoine, Investite France, La Mondiale Partenaire, Dexta Epargne Pension, Inora Life.

La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Patrimoine Management & Associés.

Numéro d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148. Ce numéro est consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Liens Financiers : La compagnie d'assurances Cardif Retraite Assurances Vie, filiale de BNP Paribas Assurance, détient 70 % du capital de Patrimoine Management & Associés.

Coordonnées du service réclamations : Patrimoine Management & Associés - Département litiges et contentieux - 21 rue la Banque 75002 Paris. Coordonnées de L'ACAM : 61 rue Talbout 75009 Paris.

mars 2009